

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

PROCES VERBAL

Présents : JEFFROY - LE BRIGANT LAMANDE- SABLON - FOURNIS J. – DANIEL- DAGORN –PETIBON-MORINIERE – FOURNIS A. - HENAFF – GUEHL –SOURIMANT - THIBAUT – ALLAIN –LEON- LEMAIRE – ADAM - BAGUE - FUSTEC - PRIGENT – GENDROT.

Absents avec procuration : BOZEC donne procuration à GENDROT
LEAUTEY donne procuration à LEMAIRE
LAMBLA donne procuration à SABLON
LE GALL donne procuration à DANIEL (arrivée en cours de séance à 19h06)
PERES donne procuration à JEFFROY

Absent sans procuration : PETIBON arrivé à 18h40

Secrétaire de séance : SOURIMANT

M. le Maire relate les actes terroristes de ces derniers jours à Carcassonne et à Trèbes et propose d'observer une minute de silence en hommage aux victimes.

➤ BUDGET PRIMITIF COMMUNAL – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES :

M. LE BRIGANT présente à l'assemblée le budget primitif communal pour le budget principal (section de fonctionnement) :

Budget Principal – commune :

Section de fonctionnement en dépenses et recettes : 4 198 765 €

M. LE BRIGANT précise que la commune aura recours à l'emprunt pour le financement des travaux de l'école maternelle et de la zone de Poulloudu.

Concernant la section de fonctionnement, M. LE BRIGANT n'accepte pas les remarques sur le personnel communal et précise que les services collaborent activement à l'élaboration des budgets.

M. LEMAIRE demande des informations sur les provisions. M. LE BRIGANT confirme qu'un montant de 210 000 € a été inscrit au budget.

M. LEMAIRE demande des explications sur le changement d'imputation pour les achats et prestations (art 65033).

Mme ADAM pose la question sur l'estimation de 4000 € des créances.

Mme ADAM demande si la taxe de séjour est reversée par LTC.

Le Maire répond oui.

Y. LE BRIGANT présente les taux d'imposition 2017 et propose de maintenir les mêmes taux pour 2018. Il précise que concernant la taxe d'habitation, les taux sont bien en-dessous du niveau national et départemental.

Le budget principal de la commune en section fonctionnement est adopté à l'unanimité.

M. LE BRIGANT présente à l'assemblée le budget primitif communal pour le budget principal (section d'investissement) :

Budget Principal – commune :

Section d'investissement en dépenses et recettes : 3 427 787 €

M. le Maire énumère les différents projets 2018 : parc scolaire, sécurité et chalet à St Efflam, travaux à la salle des fêtes, le City Stade, la voirie à Poulloudu, amélioration de la commune pour la rendre moins routière, An Dour Meur, informatique aux écoles, résoudre le problème de circulation le jour du marché.

Le projet de centre-ville fera l'objet de concertation auprès des usagers (réunion publique).

H. SABLON rappelle le montant du budget de 75 000 €.

I. ADAM demande ce qu'il est prévu pour le Chatel. C. JEFFROY évoque une réflexion sur le sujet mais que la loi Littoral entraîne des difficultés et des contraintes.

JC LAMANDE répond que le développement de la zone du Chatel est exclu pour l'instant des projets de LTC. Une réflexion est en cours sur les dents creuses mais il convient d'être prudent.

B. FUSTEC évoque la zone de Poulloudu et demande si une participation financière sera demandée à l'entreprise.

C. JEFFROY répond que ça été demandé à l'entreprise.

Y. LE BRIGANT demande le vote de la section d'investissement pour le budget primitif principal 2018 de la commune.

Vote : 5 abstentions (liste JF LE MAIRE).

JF LEMAIRE ne comprend pas le recours à l'emprunt et dit que l'école est surdimensionnée.

Y. LE BRIGANT dit que ce n'est pas possible autrement mais qu'il n'y aura pas d'endettement supplémentaire pour la commune.

H. SABLON ajoute que c'est un engagement pour le développement de la commune, ce qui nécessite une école apte à recevoir plus d'élèves.

JF LEMAIRE insiste sur le surdimensionnement et n'est pas convaincu.

Y. LE BRIGANT présente à l'assemblée le budget primitif communal pour les budgets annexes :

Budget annexe – Centre Nautique :

Section de fonctionnement en dépenses et recettes : 289 623.43 €

Section d'investissement en dépenses et recettes : 56 916.95 €

Il n'y a pas de remarques.

Budget annexe – Camping :

Section de fonctionnement en dépenses et recettes : 230 000 €

Section d'investissement en dépenses et recettes : 77 144.01 €

Y. LE BRIGANT précise qu'en 2019, il faudra prévoir de changer les chalets.

Mme ADAM dit qu'il faudrait rajouter des mobil homes.

Y. LE BRIGANT répond qu'il a une forte demande d'habitat insolite.

Budget annexe – Port de Plaisance :

Section de fonctionnement en dépenses et recettes : 28 000 €

Section d'investissement en dépenses et recettes : 7 857.17 €

Budget annexe – Délégation de gestion L.T.C. :

Section d'exploitation en dépenses et recettes : 117 029.32 €

Budget annexe – Lotissement Pont Ar Porthéour :

Section de fonctionnement en dépenses et recettes : 334 662.96 €

Section d'investissement en dépenses et recettes : 134 662.96 €

Budget annexe – chaufferie bois :

Section de fonctionnement en dépenses et recettes : 0 €

Section d'investissement en dépenses et recettes : 622 500 €

Y. LE BRIGANT demande de passer au vote des budgets primitifs des budgets annexes de la commune.

Pour le budget du centre nautique : 1 vote CONTRE (I.ADAM)
1 vote abstention (B. FUSTEC)

Pour les autres budgets, le vote est à l'unanimité.

➤ **SUBVENTION VOYAGE ECOLE DU PENKER :**

A. FOURNIS présente à l'assemblée le courrier de la directrice de l'école du Penker demande une participation de la mairie à hauteur de 750 € pour un projet de sortie scolaire à Rennes au mois de juin.

Cette sortie concerne les classes de CE 2/ CM bilingues et de CM 2 monolingue. Le but étant d'opérer un rapprochement entre ces classes, ainsi que de suivre un projet en science, géographie.

Le reste à charge, avec les participations des familles à hauteur de 30 €, pour l'école est de 1500€. L'Amicale Laïque se propose de prendre en charge 750€ également.

A. FOURNIS demande l'autorisation de verser la somme de 750 € à l'école.

Vote à l'unanimité

➤ **ROTOBROYEUSE LATÉRALE, REMORQUE ET PELLE 3 T POUR LES SERVICES TECHNIQUES:**

Lors des débats d'orientations budgétaires ; il a été acté que les services techniques avaient des besoins en matériel notamment d'une rotobroyeuse latérale, d'une remorque et d'une pelle 3 T.

Les devis suivants sont proposés au Conseil municipal pour les adopter.

Devis remorque et pelle : 22 200 TTC (dont 3 700 € récupéré en FCTVA)

Rotobroyeuse : 13 860 € TTC (dont 2 310€ récupéré en FCTVA)

Vote à l'unanimité

➤ **SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES 2018 :**

M. LE BRIGANT présente à l'assemblée la liste des associations sportives et le montant de leur subvention

ASSOCIATION	total effectif	montant effectif	total km	montant km	total subvention	base	propositions 2018
ART DU SPECTACLE	316	1628,41	0	0	1628,41	100	1728,41
AS PLG FOOTBALL	364	1875,76	18378	671,43	2547,19	100	2647,19
BADMINTON	178	917,27	14262	521,06	1438,32	100	1538,32
BOULE PLG	204	1051,25	0	0,00	1051,25	100	1151,25
CLUB ATHLETISME	204	1051,25	2220	81,11	1132,36	100	1232,36
ENTENTE CYCLISTE	312	1607,79	28743	1050,11	2657,91	100	2757,91
ESP GYM	32	164,90	0	0	164,90	100	264,90
ESP HAND BALL	402	2071,58	26175	956,29	3027,87	100	3127,87
PETANQUE PLG	132	680,22	0	0	680,22	100	780,22
PLESTIN MUSCULATION	0	0,00	0	0	0,00	100	100,00
PLISTIN CIRCUS	45	231,89	0	0	231,89	100	331,89
TENNIS CLUB	50	257,66	0	0,00	257,66	100	357,66
TENNIS DE TABLE	26	133,98	0	0	133,98	100	233,98
JUDO	250	1288,30	0	0	1288,30	100	1388,30
KARATE	0	0,00	0	0,00	0,00	100	100,00
ASSO NAUTIQUE ST EFFLAM	31	159,75	0	0	159,75	100	259,75
total	2515	13120	89778	3280	16400	1600	18000

M. LEMAIRE demande des explications sur le montant élevé de la subvention de l'ESP Hand-Ball. M. LE BRIGANT précise que le nombre des mineurs est important.

Mme BAGUE dit que la subvention de la Pétanque n'est pas justifiée.

M. LE BRIGANT répond que la fréquentation s'accroît d'année en année.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions aux associations sportives.

➤ **CONTRATS D'ENTRETIEN - SERVICES TECHNIQUES:**

Le Maire présente à l'assemblée les différents contrats d'entretien concernant les services techniques qui sont à renouveler :

Il s'agit :

- Portes sectionnelles au hangar des ST : montant 570.76€ HT
- Contrat Laboceca : pour la décharge de Plestin, visite une fois par an : montant 773.73€ TTC
- Contrat entretien de l'orgue pour un montant de 960€ TTC

Le Maire demande l'autorisation au Conseil de valider ces renouvellements.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le renouvellement des contrats d'entretien.

➤ **MODIFICATIONS DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2016-2020 :**

Le Maire présente à l'assemblée le projet de délibération du Conseil municipal validant les modifications apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020 suite à la revoyure à

mi-parcours et demande à l'assemblée de l'autoriser à signer l'avenant actualisant le contrat initial.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les modifications apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020 suite à la revoyure à mi-parcours et autorise le Maire à signer l'avenant actualisant le contrat initial.

Vote à l'unanimité

Fin de séance à 19h55.

Le Maire,
Christian JEFFROY.

